

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS126

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Peu et M. Wulfranc

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.